

<b>DREAL Occitanie</b>	<b>Compte-rendu du Comité régional technique en faveur du logement des jeunes</b>	Direction	Direction de l'Aménagement
	<i>Lac de la Cavayère Carcassonne, le 3 décembre 2019</i>	Rédigé par	Salomé DELPECH
		Date	10/12/19

- **Liste des participants :**

Eric AUGADE (ARML), Syglinda AUGIER (Caisse des Dépôts Habitat), Johanna AZAIS (DDCS 11), Jamila BARON (CRIJ Occitanie), Benoît BINOT (DIRECCTE Occitanie), Sandrine BOSSE (DDCSPP 12), Fabien BOULIER (Nîmes métropole), Jean-Emmanuel BOUCHUT (DREAL Occitanie), Clémence BOUZAT (URHAJ), Françoise BRETTON (CCAS de Montpellier), Stéphane BRIGHI (La Région Occitanie), Virginie CELLIER (Rectorat de Toulouse), Jean-François CLERC (chef de la mission du pilotage des opérations campus, Ministère de l'enseignement supérieur), Salomé DELPECH (DREAL Occitanie), Sarah DURAND (Nîmes métropole), François-Xavier FABRE (DDT 11), Myriam FERIANI (ARML), Jean-Noël GAL (Nîmes métropole), Nathalie GADEA (SGAR Occitanie), Aline GENDRONNEAU (SGAR Occitanie), Lucie HAMMOUTI (Agence d'urbanisme de Toulouse), Sylvie JOLIBERT (DDCSPP 48), Michel KESSOUARI (ADOMA CDC Habitat), Aurore LAFOSSE (La Région Occitanie), Béatrice LAGARRIGUE (Banque des Territoires), Valérie LECHARDOY (DRJSCS), Bruno LEROY (Montpellier Méditerranée Métropole), Jean-François MACIA (Les Chalets), François MAGNE (Action Logement), Florence MUGISHA-PUECH (La Région Occitanie), Aïssatou SAKHO (Ministère de l'enseignement supérieur), Eric PERRUTEL (La Cité Jardins), Rebecca PUSTOC'H (Université Fédérale de Toulouse), Yves RAUCH (chef de projet logement étudiants et jeunes actifs – MVL / DHUP), Sylvie RECOULAT (DDCS 66), Véronique REY (DDCSPP 46), Pierre RICHTER (CROUS Montpellier), Isabelle RIGAUD (DREAL Occitanie), Anthony RIMBERT (CROUS de Montpellier – Association générale des étudiants montpelliérains), Émilie TABERLY (URHAJ), Chantal TERESAK (DREAL Occitanie), Dominique TERRE (DRJSCS), Sabine VENIEL-LE NAVENNEC (Union Sociale pour l'Habitat Occitanie – Midi & Pyrénées)

### *Matin*

La matinée s'est ouverte avec l'intervention de Jean-Emmanuel Bouchut (directeur de l'Aménagement, DREAL Occitanie) et Stéphane Brighi (responsable du service Habitat et Logement, La Région Occitanie) afin de présenter le cadre dans lequel s'inscrit le comité technique pour le logement des jeunes. L'importance de ce cadre partenarial ainsi que l'ambition d'un portage État – Région en matière de logement des jeunes ont été soulignés. Ensuite, Yves Rauch (chef de projet logement étudiants et jeunes actifs – MVL / DHUP) et Jean-François Clerc (chef de la mission du pilotage des opérations campus, Ministère de l'enseignement supérieur) ont salué l'organisation mise en place en Occitanie en faveur du logement des jeunes, avec le Comité régional pour le logement des jeunes réunissant un nombre varié d'acteurs du logement et trois observatoires locaux portés par des agglomérations dynamiques (Toulouse, Montpellier et Nîmes-Alès).

Yves Rauch a évoqué les points d'actualités suivants :

Au niveau national, 2017, 2018 et 2019 ont été des années importantes de travail de fond, qui font émerger la priorité donnée au développement de l'offre de logement à destination des étudiants et des jeunes actifs et qui ensemencent les champs pour les moissons des années à venir :

– parachèvement du cadre législatif et réglementaire (qui conforte la mobilisation du monde HLM) : *résidence universitaire avec la création de l'article L. 631-12 du CCH par la loi ALUR du 24 mars 2014 et précisions apportées par la loi égalité et citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017, décret du 3 août 2019, évaluation et suites qui seront réservées au dispositif expérimental prévu à l'article 123 IV de la LEC.*

– travail sur la connaissance de l'offre et des besoins :

- Référentiel des observatoires territoriaux du logement étudiant – OTLE (2017), appel à manifestation d'intérêt -AMI- FNAU-AVUF (2018), avec le soutien des ministères
- Labellisation et mise en place des OTLE (2019)
- Premières productions d'études (2019-2020) qui éclaireront les exécutifs locaux renouvelés en mars 2020 dans les démarches PLUi et PLH qui seront engagées dès le début du mandat 2020-2026
- Impulsion interministérielle, mobilisation de partenariats consolidés et élargis autour des préfets de région et des recteurs d'académie (circulaire du 29 juillet 2019)
- Circulaire de programmation 2019, délibération du conseil d'administration du FNAP mars 2019, définition d'objectifs territorialisés, disponibilité des financements PLS (et PLUS).

2019 sera une bonne année, avec un nombre de mises en service de logements étudiants et un nombre d'agrèments de nouveaux programmes bien supérieurs à ceux de l'année 2018.

- Suite à la parution du décret n°2019-831 du 3 août 2019 fixant les modalités d'application de l'article L. 631-12 du code de la construction et de l'habitation relatif aux résidences universitaires faisant l'objet d'une convention, les avenants aux conventions APL doivent être mis à jour rapidement ;
- L'article 109 de la loi ELAN permet aux bailleurs de réserver tout ou partie d'un nouveau programme de logements locatifs sociaux à des jeunes de moins de 30 ans avec une convention APL spécifique pour ce programme ou cette partie de programme (modalités d'attribution, droits de réservation). Ce contrat de location est d'une durée maximale d'un an et est renouvelable dès lors que l'occupant continue de remplir les conditions d'accès à ce logement ;
- La prise en compte du public étudiant et jeunes dans les PLH et PLU-i doit être systématique ;
- Une étude de l'ANCOLS sur la colocation dans le parc HLM dont le cadre législatif a évolué (article 128 de la loi ELAN qui a réécrit l'article L. 442-8-4 du CCH) devrait paraître d'ici fin 2019-début 2020 ;
- Une charte sur la cohabitation intergénérationnelle fixant un cadre général devrait également paraître sous peu au JO ;
- Le dispositif expérimental permettant le remplissage du parc public par les publics prioritaires pour des séjours de moins de 3 mois fera l'objet en 2020 d'un rapport d'évaluation déposé au Parlement (cf. article 123 de la Loi Égalité et Citoyenneté qui crée, à titre expérimental, un dispositif autorisant le gestionnaire d'une résidence universitaire qui

n'est pas totalement occupée, après le 31 décembre de chaque année, à louer les locaux inoccupés à des publics reconnus prioritaires par l'État jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre) A ce titre, un appel à contributions est demandé pour avoir les premiers retours des territoires sur la mise en œuvre de ce dispositif expérimental ;

- L'accord-cadre national signé avec l'UNHAJ le 15 décembre 2016 pour la réhabilitation du parc des Foyers de Jeunes Travailleurs existants et le développement de l'offre FJT portait sur les trois années 2017-2018-2019. Un soutien financier très significatif a été apporté (principalement par la CDC et Action Logement) à l'UNHAJ pour une assistance à maîtrise d'ouvrage aux projets sur l'ensemble du territoire national (complexité de la maîtrise d'ouvrage collective, tour de table financier, réponse aux appels à projets prévus par les textes – les FJT entrant dans le champ à la fois du CCH et du code de l'action sociale et des familles). Les retours d'expérience terrain seront précieux pour évaluer le dispositif.

Des leviers sont également à mobiliser dans le cadre d'une stratégie plus globale :

- ✓ Le foncier universitaire
- ✓ Le partenariat USH-CNOUS-CPU : un accord national sera prochainement signé en présence des ministres MVL-MESRI ; la mission « Fin Infra » du MEF accompagnera les projets en éclairant sur les montages contractuels envisageables pour la mise à disposition de foncier universitaire dans le respect de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- ✓ **Le foncier public hors campus universitaires** : Jean Guinard, chef de projet référent à la DHUP est le contact à privilégier ; élaboration de protocoles nationaux avec la SNCF (la RATP), la Poste, (l'APHP)
- ✓ Transformation de bureaux vacants en logements (engagement financier d'Action Logement, AMI lancé le 19 novembre 2019)
- ✓ Mobilisation de logements vacants : Henry Ciesielski est le nouveau chef de projet référent à la DHUP.

Jean-François Clerc a rappelé l'importance d'associer les présidents d'Universités au sein des observatoires locaux du logement étudiant ainsi que le nécessaire portage interministériel de la politique publique en faveur du logement des jeunes.

## **1) Panorama de l'offre : une meilleure connaissance de l'existant dédiée aux étudiants et aux jeunes actifs**

- **Présentation de l'outil CLEF – DREAL et DGSER**

L'outil CLEF a été présenté. Il est désormais en cours de finalisation pour la Région Occitanie. Il recense le stock des résidences étudiantes et des logements à destination des jeunes actifs (<https://plan60000.enseignementsup-recherche.gouv.fr>). Aïssatou Sakho (Ministère de l'enseignement supérieur) a rappelé qu'elle se tenait à disposition des participants pour ouvrir des droits ([aissatou.sakho@enseignementsup.gouv.fr](mailto:aissatou.sakho@enseignementsup.gouv.fr)) pour ceux qui n'ont pas encore accès à l'infocentre. Les profils ouverts seront soit en mode lecteur, soit en mode contributeur (académique ou régional). On recense plus de 400 profils utilisateurs ayant accès à l'outil aujourd'hui en Occitanie. L'enquête annuelle sera lancée début 2020 en partenariat avec les CROUS, les IRE et les DREAL (avec le même tableau de synthèse que l'an passé et qui était aussi la trame du Plan 40 000).

Chantal Teresak (DREAL Occitanie) évoque ensuite les travaux récents de la DREAL sur l'offre privée des résidences étudiantes pour les villes de Toulouse, Montpellier et Perpignan. Un focus sur les tarifs a été

fait pour 86 résidences à partir des données publiques, directement collectées sur les sites internet des résidences. Les prix sont très variables, allant de 398 € à 735 € pour un studio à Montpellier et de 250 € à 640 € à Toulouse. Salomé Delpech (DREAL Occitanie) souligne qu'au loyer s'ajoutent des services complémentaires dont les tarifs sont souvent inconnus. L'étude sera approfondie en 2020 mais pourra constituer un axe de travail pour les observatoires territoriaux du logement étudiant. Pierre Richter (directeur général du CROUS de Montpellier) salue la démarche et demande si l'on connaît le nombre de résidences conventionnées en PLS. Il souligne également qu'il faut être vigilant aux frais annexes pratiqués dans ce type de « résidences services ». Il ajoute que, lors de la 4<sup>e</sup> édition des Rendez-vous du logement étudiant, qui a eu lieu à Paris Dauphine le 19/11/2019, seuls les CROUS ont affiché leurs tarifs. Aïssatou Sakho indique en conclusion que CLEF pourrait indiquer les tarifs pour chaque résidence.

- **Présentation de l'offre en Foyers de Jeunes Travailleurs et des appels à projets – DRJSCS**

Valérie Lechardoy (DRJSCS) présente les Foyers de Jeunes Travailleurs en Occitanie et le cadre de la procédure des appels à projets (AAP). Les FJT sont destinés à des jeunes de 16 à 25 ans en voie d'insertion professionnelle. Emilie Taberly (déléguée régionale URHAJ) complète son propos en précisant que l'Occitanie compte 65 FJT pour 13 000 jeunes accueillis environ, soit 3 000 logements pour 3 700 places. Le taux d'occupation moyen est supérieur à 90 % et la durée moyenne d'occupation est de 7 mois. Les FJT en Occitanie accueillent à 80 % des apprentis. Les ressources de ces jeunes avoisinent les 700 € par mois. Actuellement, 15 projets de développement sont en cours, dont un en Lozère. La rénovation des FJT représente une part importante de l'activité. À noter que 100 % des FJT en Occitanie sont affiliés à l'URHAJ. L'URHAJ a rencontré le SGAR Occitanie la semaine passée pour faire part de plusieurs difficultés, notamment la contemporanéité des APL qui va affaiblir les ressources des locataires en FJT mais également la difficulté de répondre à des appels à projets (AAP) en 3 mois. Il y a par exemple eu un AAP infructueux dans le Tarn et Garonne, car il n'a pas été possible, en 3 mois, de trouver du foncier et de monter un projet FJT opérationnel. Valérie Lechardoy rappelle que le statut d'établissement médico-social des FJT impose de répondre dans le cadre des AAP. Elle ajoute que tous les FJT sont à inscrire au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux « FINESS ». Sandrine Bosse (cheffe de service lutte contre les exclusions DDCSPP Aveyron) insiste sur la nécessité d'une étude précise des besoins sur le territoire, avec un cahier des charges bien défini en amont pour veiller à l'équilibre de l'action. Sylvie Recoulat (DDCS 66) ajoute que la question doit être travaillée dans le PDALHPD. Sylvie Jolibert (DDCSPP 48) évoque l'étude des besoins en Lozère qui dure depuis près de deux ans. Yves Rauch propose que lui soient systématiquement remontés les projets de FJT qui pourraient poser des difficultés.

- **Présentation des 3 observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE) – Université Fédérale de Toulouse, Montpellier Méditerranée Métropole et Nîmes-Alès Agglomérations**

Fabien Boulier (chargé de mission enseignement supérieur et recherche à Nîmes Métropole) évoque le lancement de l'Observatoire du logement étudiant et des jeunes actifs pour les agglomérations de Nîmes Alès. Il y avait déjà une antériorité puisqu'un atlas avait été fait en 2016. Le pôle étudiant est en croissance régulière, avec un volume de 16 000 étudiants. La COMUE va disparaître au 31/12/2019 et la difficulté d'origine était d'avoir un état des lieux permettant, pour l'avenir, une mise en commun (et une homogénéisation) des données. L'agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne (audrna) suit actuellement le projet pour voir comment harmoniser les données collectées. La DDCS et la CAF devraient être ajoutées au comité technique. L'observatoire souhaite avoir un focus spécifique sur les jeunes actifs et

aussi sur les tarifs pratiqués pour l'offre privée. Les alternants seront aussi un sujet d'étude car ils sont de plus en plus nombreux dans le Gard. Une étude sur le logement idéal pour l'étudiant devrait aussi être réalisée en 2020. Emilie Taberly évoque le lancement d'une étude URHAJ dans le Gard sur les besoins en logements jeunes pour 2020.

Bruno Leroy (directeur de l'urbanisme et de l'habitat à Montpellier Méditerranée Métropole) évoque le lancement de l'OTLE de Montpellier avec la spécificité qu'il n'existe pas d'agence d'urbanisme sur le territoire. Début 2020, une consultation sera lancée pour désigner un bureau d'études chargé de collecter les données. Un chargé d'études a également été recruté par 3M et arrivera en mars pour travailler en coordination sur le sujet. L'agglomération montpelliéraine compte 75 000 étudiants et possède une très forte attractivité.

Rebecca Pustoc'h (responsable du Pôle étudiant à l'Université Fédérale Toulouse) présente l'OTLE de Toulouse qui regroupe les EPCI du dialogue métropolitain. L'OTLE se concentre sur le public étudiant (110 000 étudiants) et une enquête de la vie étudiante aura en outre lieu début 2020, dont les premiers résultats seront connus au printemps 2020. Le comité de pilotage s'est réuni le 26/11/2019 pour fixer un cadre de travail commun et s'assurer de la remontée des données en juin 2020.

## **2) Les différentes stratégies locales pour un développement de l'offre**

- **Présentation de la programmation 2019 – DREAL Occitanie**

Isabelle Rigaud (cheffe de département Habitat Logement à la DREAL Occitanie) souligne l'effort de rattrapage pour produire plus de T1 et de T2 globalement dans le logement social : les T1 représentent 6 % du parc régional de logements sociaux, les T2 17 % alors que la demande est particulièrement forte sur ces petites superficies. En 2018, pour répondre à cette demande, ce sont 10 % des logements qui ont été produits en T1 et 27 % en T2.

L'objectif fixé par le FNAP en termes de logements étudiants (690 PLS) a été atteint, puisque d'ores et déjà 801 PLS étudiants ont été financés.

- **Présentation des dispositifs d'Action logement – Action logement**

François Magne (directeur des investissements Action Logement) présente les dispositifs d'Action Logement à destination des jeunes de moins de 30 ans (cf. PPT). Le dispositif VISALE gagne en visibilité, notamment auprès des propriétaires. Le plan d'investissement volontaire (PIV) permet d'aider également les jeunes salariés, via une plateforme en ligne (aide de 1 000 € pouvant être débloquée). Le public jeune est une cible prioritaire d'Action Logement. Une étude est également en cours pour connaître le besoin en logement saisonnier sur le littoral languedocien.

Pierre Richter demande si la garantie VISALE est bien acceptée partout dans le parc privé. François Magne lui répond qu'elle est de plus en plus acceptée et connue, la FNAIM ayant bien cerné tout l'intérêt du dispositif. Michel Kessouari (directeur territorial Midi-Pyrénées ADOMA – CDC Habitat) évoque la résidence étudiante Pierre Garrigues à Balma, composée essentiellement de T1 et financée par Action Logement avec un reste à payer pour les résidents de 10 € environ.

- **Présentation des prêts proposés par la Banque des Territoires**

Béatrice Lagarrigue (Banque des Territoires) évoque les prêts proposés par la CDC (PLS, PLUS, PLAI) et soumis à agrément auprès de la DDT ou du délégataire des aides à la pierre. Le prêt PHARE est évoqué, permettant éventuellement de compléter le prêt PLS. Les prêts peuvent désormais courir sur une durée pouvant aller jusqu'à 80 ans (cf. PPT). Il faut solliciter la Banque des Territoires très en amont, car le montage des projets prend du temps – par exemple pour un FJT cela peut aller d'un à deux ans.

- **Présentation du CPER – Conseil Régional, Rectorats**

Le projet de CPER Ouest 2015-2020 (Midi-Pyrénées) est repris dans les grandes lignes par Virginie Cellier (directrice de l'immobilier – SACIM Rectorat de Toulouse). 354 logements neufs ont été livrés sur 3 opérations. Pour le CPER 2021-2027, une note stratégique a été remonté en novembre sur les projets potentiels et une phase de négociation s'ouvrira à partir de février 2020 sur le montant des enveloppes régionales. Dans ces projets, il est prévu notamment de réhabiliter un restaurant administratif.

Pour le CPER Est, Stéphane Brighi (responsable du service Habitat et Logement La Région Occitanie) explique que l'on arrive au terme d'une série de réhabilitations dans le parc du CROUS. 1 615 logements ont été financés sur 11 opérations. Pierre Richter rappelle que l'activité de logements proposée par les CROUS ne bénéficie pas d'aide financière de l'État pour le fonctionnement. En outre, le parc CROUS sur Montpellier ayant été entièrement réhabilité, il ne présente aucun logement insalubre.

\*

*Après-midi*

### **3) Les parcours résidentiels des jeunes : tables rondes thématiques**

#### **1<sup>re</sup> table ronde : Le déploiement d'une offre à destination des publics spécifiques**

- **Présentation des activités de l'Association régionale des missions locales d'Occitanie (ARML)**

Eric Augade (directeur de l'Association Régionale des Missions Locales en Occitanie) présente les activités de l'ARML. Il y a 26 missions locales (ML) en Occitanie, 5 dans le Gard notamment et 600 points d'accueil. Le public accueilli est composé de jeunes de 16 à 26 ans. 160 000 jeunes sont accompagnés en Occitanie, dont 30 % de mineurs. La garantie jeune est une allocation qui permet aux jeunes de percevoir une allocation de 559 € par mois pendant un an. Actuellement, il n'y a pas de solutions logements proposées à ces jeunes qui s'inscriraient dans un cadre régional conventionné – notamment en raison des ressources nécessaires à leur solvabilité. Il y a toutefois des accords ponctuels initiés entre certaines missions locales et collectivités territoriales et également entre missions locales et l'URHAJ. Le principal enjeu en Occitanie est la précarité du public jeune et les difficultés pour l'accès à un logement pérenne. 50 % des jeunes suivis sont logés chez leurs parents ou leurs amis.

Emilie Taberly souligne la fin de la compétence régionale pour la gestion et le suivi des apprentis. Nathalie Gadéa (chargée de mission SGAR Occitanie) évoque la circulaire « Mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique » qui doit identifier des logements vacants pour les apprentis.

Michel Kessouari évoque les résidences sociales gérées par ADOMA qui peuvent répondre à un besoin ponctuel.

Sandrine Bosse évoque le logement de certains jeunes inscrits en Écoles de la deuxième chance (E2C) qui sont parfois hébergés en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ce qui n'est pas la meilleure solution, il faut anticiper au maximum ce type de situation.

- **Présentation de la colocation étudiante en EPHAD, dispositif expérimental – CCAS de Montpellier**

Françoise Bretton (directrice des établissements pour personnes âgées au CCAS de Montpellier) présente le dispositif de logements pour étudiants dans 5 EHPAD à Montpellier. Ces logements sont autonomes et situés dans l'enceinte de l'EHPAD (mais pas dans le bâtiment qui accueille les résidents). L'idée est de créer du lien intergénérationnel et d'aider les étudiants dont les ressources sont modestes. Le loyer est autour de 160 € à 250 €, charges comprises après déduction des APL. La condition est que les étudiants donnent 3 heures de leur temps par semaine aux personnes âgées dans le cadre d'activités artistiques ou ludiques collectives. Le phénomène prend de l'ampleur, passant de 45 candidatures déposées en 2018 à 90 dossiers en 2019. Le dispositif sera reconduit l'an prochain.

## **2<sup>e</sup> table ronde : Le déploiement territorial d'une offre nouvelle**

- **Présentation de la résidence Sud @lternance – CROUS accompagné d'un représentant étudiant**

Pierre Richter évoque l'inauguration de la résidence Sud @lternance dédiée entièrement aux alternants et qui permet une location à la semaine, du samedi ou dimanche au samedi/dimanche, pour 90 €. Le taux moyen de remplissage avoisine les 90 % depuis l'ouverture. L'état des lieux se fait entre apprentis, il repose sur la confiance entre le sortant et l'entrant. Le fonctionnement pour l'heure est optimal. La réservation se fait directement en ligne via un outil sécurisé et peut s'anticiper pour toute l'année. 31 % des séjours durent une semaine, 7 % des séjours durent 8 semaines. On note que 65 % des alternants séjournant dans la résidence viennent de la région Île-de-France. Anthony Rimbert (Vice-président étudiant du CROUS de Montpellier) rappelle l'importance de bien penser aux besoins et aux modes de vie des étudiants lors de la création d'offres nouvelles. Par exemple, il faut veiller à créer des espaces collectifs agréables dans les résidences universitaires. En effet, les bibliothèques sont souvent saturées et les étudiants apprécient de pouvoir se retrouver librement dans ces salles d'études ouvertes au sein de leur propre résidence afin de réviser leurs partiels ensemble et organiser des temps de vie collectifs et conviviaux.

- **Présentation d'un produit innovant : la résidence mixte – ADOMA et CDC Habitat**

Syglinda Augier (responsable développement à la Caisse des Dépôts Habitat) présente les offres de la CDC Habitat à destination des jeunes, qui vont du très social au loyer libre, en passant par le loyer intermédiaire. Près de 500 000 logements sont gérés par CDC Habitat ce qui en fait le 1<sup>er</sup> bailleur de France avec environ 19 000 logements locatifs sociaux pour le périmètre couvert par la Direction Sud-Ouest (qui va de Bordeaux à Montpellier en passant par Toulouse). La CDC Habitat réhabilite 615 logements par an. Une

plateforme en ligne appelée « STUDEFI » est spécialement dédiée aux étudiants depuis 2015 en Île-de-France et permet la réservation en ligne. Michel Kessouari (directeur territorial Midi-Pyrénées ADOMA – CDC Habitat) présente les derniers projets logements jeunes en cours, notamment la résidence Déodat de Séverac à Toulouse qui comprendra 336 logements PLS. Il y a aussi deux résidences jeunes actifs et trois créations de pensions de famille en cours. Dans 3 ans, la ZAC de la Cartoucherie devrait mettre en service une résidence intergénérationnelle.

- **Présentation des actions de l'USH en faveur du logement des jeunes**

Sabine Vénier-Le Navennec (directrice de l'Union Sociale pour l'Habitat Occitanie – Midi & Pyrénées) évoque le public jeune en Occitanie qui va de 16 à 29 ans et dont les besoins sont évolutifs et très polymorphes. 24 % des jeunes de moins de 30 ans sont logés dans le parc social. Un partenariat avec Soliha permet également d'avoir une vraie gestion des logements avec une présence permanente au sein des résidences. En outre, le projet « *L'innovation sociale* » est une action spécifique portée par l'USH à destination des jeunes et dans les espaces publics. Il comprend des axes comme la réussite scolaire mais aussi l'expression artistique et également des missions clauses sociales dans les appels à projets.

\*

Le mot de la fin est donné à Anthony Rimbert qui souhaite saluer et souligner l'importance de la dynamique partenariale dans la mise en œuvre des actions en faveur du logement à destination des étudiants et des jeunes actifs afin que la vie des étudiants – et des jeunes en général – en ressorte facilitée et améliorée.